

L'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT À BAYONNE

Crèche parentale associative Bambinou

La crèche parentale associative Bambinou est une association créée en 1987 à l'initiative de parents. Bambinou est avant tout une structure à taille humaine avec un accueil convivial en section unique et le respect du rythme de l'enfant.

Nombre de places	16
Jours d'ouverture	du lundi au vendredi
Horaires	7h30 - 18h30
Âge des enfants	10 semaines à 6 ans

La crèche parentale Bambinou est une association créée en 1987 par des parents. Bambinou est une structure à taille humaine avec un accueil convivial en section unique et le respect du rythme de l'enfant. Depuis 2009, une équipe pluridisciplinaire a remplacé les parents auprès des enfants dans l'accueil quotidien. Les parents poursuivent leur engagement dans la vie de la crèche en assumant selon leur choix :

- la gestion de la crèche dans le bureau de l'association
- la participation dans une des trois commissions : animation de la vie associative (recherche de fonds, événementiel) / communication externe / entretien des bâtiments et du jardin

Ils peuvent également participer à des permanences ponctuelles d'ouverture (7h30 - 9h) et de fermeture (17h-18h30).

Choisir la crèche Bambinou suppose un attrait ou une curiosité pour l'engagement associatif, en ce sens, une rencontre avec la directrice de la structure est nécessaire. Les parents investis témoignent de la force des liens créés et de la joie de participer activement au bien-être des enfants : rejoignez-nous !

Tarifs

Les parents sont tenus au paiement d'une participation mensuelle, par référence au barème national et aux modalités de calcul élaborées par la CNAF, dans le cadre du fonctionnement en PSU de l'établissement. Son montant varie en fonction des ressources et de la composition de la famille et correspond à un taux d'effort modulable en fonction du nombre d'enfants de la famille, dans les limites annuelles d'un plancher et d'un plafond.

BARÈME NATIONAL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES du 1er janvier au 31 décembre 2021

Nombre d'enfants	1	2	3	4/5/6/7	A partir de 8
Taux horaire base CAF	0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %

Si dans la famille, un des enfants est en situation de handicap, il convient de considérer cette charge supplémentaire en appliquant le taux d'effort immédiatement en dessous de celui auquel la famille peut prétendre.



MAIRIE DE BAYONNE 1
avenue Maréchal Leclerc,
64100 Bayonne

+33 5 59 46 60 60

✉ NOUS CONTACTER